

FINANCEMENT
DU PERMIS D
+ FIMO

OFFRE D'EMPLOI **CDI**

SECTEUR **TRANSPORT**

AVANT LE **19 NOVEMBRE**

KEOLIS
MÉTROPOLE ORLÉANS

Adecco



OFFRE N°

44769

SECTEUR

TRANSPORT (DE PERSONNES OU DE
MARCHANDISES)

TYPE DE CONTRAT

CONTRAT PRO CDI

DURÉE CONTRAT

12 MOIS

TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

ENTREPRISE

KEOLIS METROPOLE ORLEANS - ADECCO -
RECRUTEMENT DU 22/11 AU 03/12 - SUR PLACE
À LA REUNION

LIEU

ORLÉANS - (MÉTROPOLE ET AGLOMÉRATION)

POSTULEZ AVANT LE

19/11/2021

PRISE DE POSTE

12/01/2022

CONTACT

Emile MADIN
emadin@cnam.fr
06 93 13 34 41

STANDARD
02 62 15 00 00

Titre Professionnel CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN - H/F - CDI Apprenant (12 mois) avant CDI

► DESCRIPTIF

Vos missions : assurer le transport des voyageurs en toute sécurité, contribuer au développement de l'image de marque de KEOLIS Métropole Orléans, faciliter l'accès au réseau par des conseils et des informations sur le choix de l'itinéraire le plus adapté, réaliser la vente de titres de transport pour voyager en règle, respecter les horaires en veillant à rester ponctuel et régulier, assurer une conduite confortable et un accueil adapté en toutes circonstances pour maintenir un service optimum, être à l'écoute des clients afin de prendre en compte leurs éventuelles difficultés, contribuer à l'image positive du réseau par le port d'une tenue professionnelle.

► PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU :

Sans niveau spécifique

DIPLOME REQUIS :

Aucun

EXPÉRIENCES :

Expérience professionnelle non exigée

COMPÉTENCES :

FORMATION MIN ACCEPTÉ :

3ème - Bonnes bases en calcul (gestion de la caisse)

FORMATION MAX ACCEPTÉ :

Aucune

LANGUE(S) :

Bonne maîtrise de la langue française

INFORMATIQUE :

Non spécifié

PERMIS :

B

► EXIGENCE(S)

Aptitudes médicales liées au métier (conformément à la réglementation en vigueur)

► RÉMUNERATION

Salaire BRUT: 1902 € Mensuel

► AIDES DU CNARM



Billet d'avion
aller +
transfert



Allocation
d'arrivée
de 400€



Aide à
l'hébergement
2 mois



Indemnité
forfaitaire
de 500€



Prime
d'installation
de 400€



Indemnité
complémentaire
selon la situation